

Grandir **à** Bruxelles

CAHIERS DE L'OBSERVATOIRE DE L'ENFANT N°28 PRINTEMPS 2013



**Inégalités scolaires :
déjà en maternelle ?**

Rencontre avec Charles Picqué

La diversité au coeur de la professionnalisation

Accueillir des enfants en situation de handicap

Une politique d'accueil plus sociale :

l'expérience flamande

Le bébé est-il devenu un objet ?

EDITION

Observatoire de l'enfant
Commission communautaire française
42 Rue des Palais
B-1030 Bruxelles
Tél : +32(2)800 84 86
Fax : +32(2)800 80 01

COURRIEL

observatoire@grandirabruelles.be

SITE

www.grandirabruelles.be
www.childreneurope.org

COMITE DE REDACTION

Stéphane Aujean
Perrine Humblet
Marie Masson
Benjamin Wayens

SECRETARIAT

Valérie Donnet

PRODUCTION

POPLAR

DIRECTION ARTISTIQUE

Anne-Catherine Gerbaud

EDITEUR RESPONSABLE

Patrick Debouverie
42 Rue des Palais
1030 Bruxelles

PHOTO DE COUVERTURE

Crèche Saint-Charles (Massimo Bortolini)

CRÉDITS PHOTOS

Les photos du Symposium de l'asbl FRAJE ont été réalisées par John Sellekaers.

Les autres photos qui illustrent ce numéro ont été faites dans les établissements suivants :

- La crèche Saint-Charles à Molenbeek
(photos : Massimo Bortolini)

- La crèche Porte Verte à Molenbeek
(photos : Miguel Moran)

- Ecole du Christ Roi à Laeken
(page 3 : photo prise par des élèves lors d'un projet "La culture à de la classe" subventionné par la Cocof)

- La Chaise musicale à Ixelles

- La crèche Le Berceau

(photos : Céline Venderheyden)

- La crèche Les Petits Soleils

(photos : Massimo Bortolini)

- La crèche de l'ULB - site Solbosch

(photos : Massimo Bortolini).

Nos plus vifs remerciements à toutes les structures qui se livrent ainsi à notre regard.

GRANDIR à BRUXELLES

est disponible en PDF sur le site
www.grandirabruelles.be

GRANDIR à BRUXELLES

est une publication de la
Commission communautaire française
de la Région de Bruxelles-Capitale
www.cocof.irisnet.be

Grandir à Bruxelles

Editorial

Une cellule « Enfance et Milieux d'Accueil de l'Enfant » se crée cette année au sein de la Cocof! Cette initiative témoigne de toute l'importance que le Gouvernement accorde à la politique de l'enfance. Au travers des différentes missions qui lui sont confiées, la Cellule mettra tout en œuvre pour renforcer l'accès de tous les enfants aux structures d'accueil existantes et à venir.

Elle a vocation à s'affirmer comme le pôle de référence en matière d'information et de conseil sur la politique de l'enfance à Bruxelles, et en particulier sur l'accueil qui est proposé aux petits Bruxellois. La mission de recherche et d'expertise qui est aujourd'hui menée par la Cocof au travers du programme d'action « Observatoire de l'Enfant » est dès lors confirmée.

Elle est également chargée de soutenir les quinze coordinations Accueil Temps Libre (ATL) bruxelloises et de participer au développement d'une politique régionale cohérente en la matière, en mettant en évidence les spécificités bruxelloises et en incitant à leur prise en compte dans le développement des projets ATL.

La Cellule est aussi responsable de la coordination de la politique de l'enfance de la Cocof, au niveau national comme international : rappelons que la Cocof siège notamment à la Commission Nationale des Droits de l'Enfant. La Cellule est la garante de la mise en œuvre et du suivi des recommandations légales formulées par les différentes instances où elle est représentée.

Elle conserve bien entendu tout son rôle dans l'octroi de subventions aux initiatives régionales développées à destination des enfants de 0 à 12 ans. Parmi ces dernières, citons le soutien à l'asbl FRAJE (Centre de Formation permanente et de Recherche dans les milieux d'accueil du Jeune Enfant), dont vous retrouverez trace du dernier symposium dans ce numéro, ou le développement de la plate-forme www.bruxellestempstlibre.be, un site où les parents d'enfants de 2 ans et demi à 12 ans peuvent trouver toutes les informations nécessaires sur l'accueil extra-scolaire. Mais d'autres champs d'action doivent s'ouvrir, et je pense notamment aux initiatives qui touchent au problème crucial de la pauvreté infantile.

Enfin, il revient dorénavant à la nouvelle Cellule Enfance et Milieux d'Accueil de l'Enfant de mettre en œuvre le Plan Crèches initié par Charles Picqué, Ministre de la Cohésion sociale à la Cocof, qui doit permettre d'élargir l'offre d'accueil des tout-petits en Région bruxelloise. Au travers de ces mission redéfinies, la Cocof veut garantir le droit des petits Bruxellois à un accueil de qualité, qui offre les meilleures conditions à leur développement et leur épanouissement, quelle que soit leur origine sociale ou culturelle !

Rachid Madrane

*Ministre de l'Action sociale et de la Famille
à la Commission communautaire française*

Table des matières

Inégalités socio-économiques entre implantations scolaires : déjà en maternelle ?	p3
Rencontre avec Charles Picqué	p8
Prendre en compte la diversité : des enjeux de la professionnalisation	p11
L'inclusion d'enfants en situation de handicap dans les milieux d'accueil bruxellois	p16
Adopter une politique d'éducation et d'accueil plus sociale :	
l'exemple flamand à Bruxelles	p19
Le bébé est-il devenu un objet ?	p23



Inégalités socio-économiques entre implantations scolaires : déjà en maternelle ?

Pierre Marissa, IGEAT(ULB)¹

Benjamin Wayens, IGEAT (ULB), IRIB²(Université Saint-Louis - Bruxelles) et département pédagogique Ferry (Haute Ecole Lucia de Brouckère)

Eliz Serhadlioglu, GIRSEF(UCL)³

Bernard Delvaux, GIRSEF (UCL)

Depuis quelques années, principalement en raison de la croissance démographique observée dans la Région bruxelloise, l'Observatoire de l'enfant s'est penché sur la question de l'accès à l'école maternelle. Les recherches entreprises ont dans un premier temps porté sur l'établissement d'un état des lieux chiffré de l'enseignement maternel bruxellois et sur une analyse qualitative de la réaction des communes à cette situation. Suite à ces travaux, l'observatoire a décidé de soutenir une recherche sur les logiques qui gouvernent le recrutement des écoles dans le maternel et leurs conséquences sur les inégalités scolaires. C'est une synthèse de cette recherche qui est présentée ici.

Les premières enquêtes PISA⁴, publiées au début des années 2000, ont mis en évidence les performances médiocres de l'enseignement en Fédération Wallonie-Bruxelles. Des analyses ont attribué ces résultats au caractère fortement inégalitaire de l'enseignement francophone, et aux très grands écarts constatés non seulement entre les élèves, mais également entre les établissements scolaires. Certaines recherches ont montré qu'une partie des mauvaises performances observées peut s'expliquer par le fait que les élèves ayant le plus de difficultés, au lieu d'être équitablement répartis sur l'ensemble des implantations scolaires, sont au contraire fortement concentrés dans une partie seulement des écoles.

Ces constats ont conduit à l'adoption de mesures partielles de régulation visant à limiter les ségrégations et inégalités entre écoles. À la suite du décret « missions » de 1997, dans l'enseignement organisé ou subventionné par la Fédération Wallonie-Bruxelles, plusieurs décrets ont mis en place un encadrement différencié (plus de moyens pour les écoles concentrant les élèves en difficulté, le principe de « discrimination positive ») qui vise une égalité des résultats, et des

1. Institut de gestion de l'environnement et d'aménagement du territoire-Université Libre de Bruxelles.

2. Institut de recherche interdisciplinaire sur Bruxelles.

3. Groupe interdisciplinaire de recherche sur la socialisation, l'éducation et la formation-Université Catholique de Louvain.

4. Programme international pour le suivi des acquis des élèves, réalisé par l'organisation de coopération et de développement économique (OCDE).

procédures d'encadrement des inscriptions en première année du degré commun de l'enseignement secondaire visant à encourager une certaine mixité des publics. Contrairement à ce qui est d'application dans l'enseignement néerlandophone (décret *gelijke onderwijskansen* – GOK), des dispositions relatives aux inscriptions n'ont pas été retenues pour l'enseignement fondamental francophone. Et elles ont moins encore été envisagées dans le maternel, qui n'est pas, il est vrai, un enseignement obligatoire en Belgique.

Pourtant, à Bruxelles, des procédures de régulation des inscriptions en maternel se multiplient, essentiellement locales et en ordre dispersé selon les différents Pouvoirs Organisateurs⁵. Ces régulations se mettent en place essentiellement dans l'optique de faire face au manque de places en maternelle associé à l'essor démographique de la Région bruxelloise et au rajeunissement marqué de sa population⁶. Elles n'envisagent pas systématiquement la question des inégalités de recrutement entre établissements. Est-ce qu'intégrer cet aspect serait inutile ?

Des inégalités de recrutement et de résultats peu étudiées au niveau maternel

Les inégalités entre implantations scolaires ont été très peu étudiées dans l'enseignement maternel. Cela tient au moins à trois raisons.

- Premièrement, l'importance des apprentissages à ce niveau n'est pas toujours pleinement reconnue. Le fait que la scolarité n'y est pas obligatoire et ne débouche pas sur des évaluations certificatives limite sans doute la perception

des enjeux. Avec des taux de scolarisation de l'ordre de 90% en Fédération Wallonie-Bruxelles, le maternel est pourtant pour la plupart des enfants la véritable voie d'entrée dans le système éducatif.

- Ensuite, l'absence d'évaluations certificatives rend par ailleurs la mesure des inégalités en maternelle techniquement plus difficile qu'en primaire et en secondaire.

- Enfin, le recrutement des écoles maternelles continue d'être souvent considéré comme un phénomène ayant une dimension très locale, reflétant avant tout des relations de proximité. Les caractéristiques des élèves des écoles maternelles ne seraient dès lors qu'une simple traduction directe des caractéristiques de l'environnement proche. Les inégalités de recrutement et de résultats entre implantations ne feraient donc que refléter mécaniquement les inégalités sociales résidentielles, sans plus, et seraient peu susceptibles d'être limitées par des mesures de régulation internes à l'enseignement. Le seul remède envisageable consisterait à renforcer la mixité sociale au niveau des quartiers.

Mais ce dernier présupposé n'est pas forcément avéré et la suite du propos, fondé sur l'analyse empirique du recrutement des établissements scolaires⁷, montrera combien ce présupposé est fragile, voire erroné, dans le contexte



Photo: Massimo Bortolini



5. Le pouvoir organisateur (PO) correspond à l'interlocuteur officiel (Commune, ASBL dans l'enseignement libre, ...) du Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles qui doit répondre des activités menées dans un ou plusieurs établissements sous sa responsabilité. Le nombre d'établissements contrôlés par un même PO peut être très variable.

6. Pour un état des lieux de l'impact de la croissance démographique et les régulation dans l'enseignement maternel bruxellois, voir Humblet P., « Croissance démographique bruxelloise et inégalité d'accès à l'école maternelle », *Brussels Studies*, 2011, n° 51, pp. 1-13. Disponible en ligne sur www.brusselsstudies.be

7. Les analyses présentées ici sont un approfondissement des travaux menés sur la ségrégation résidentielle et scolaire dans l'enseignement fondamental par Serhadlioglu E., Verhoeven M., Kavadias D. et Delvaux B., dans le cadre d'une collaboration entre l'Université Catholique de Louvain et la Vrije Universiteit Brussel, financée par Innoviris depuis 2011.

bruxellois. Même sur un plan formel, on notera d'abord qu'un recrutement proche n'interdit nullement l'existence de ségrégations entre implantations locales, dès qu'il en existe plus d'une. Des écoles voisines qui recrutent dans un même espace proche peuvent en effet tendre à s'y spécialiser chacune, volontairement ou sous la contrainte de la concurrence, dans un certain type de profils social ou académique. Par ailleurs, l'hypothèse de très grande localité du recrutement dans le maternel ne va certainement pas de soi, surtout dans un cadre urbain dense très bien desservi en moyens de transport. Nous allons donc montrer que les inégalités de résultat varient significativement d'une école maternelle à l'autre, qu'une part de ces inégalités est due au profil du public recruté par ces écoles maternelles mais que ce recrutement est loin d'être le simple reflet de la population du quartier et résulte dont aussi de mécanismes de différenciation du recrutement.

Qu'en est-il en Région bruxelloise ?

En Région bruxelloise, les inégalités de résultat entre implantations sont particulièrement importantes, même dans l'enseignement fondamental, en ce compris dans l'enseignement maternel. Pour arriver à ce constat, en l'absence d'une épreuve commune à toutes les écoles maternelles qui permettrait de les comparer, nous avons dû construire une estimation⁸ : nous avons classé les écoles maternelles sur la base du taux de retard scolaire en 3^e primaire observé chez les enfants qui les ont fréquentées quelques années auparavant (quelque soit l'école qu'ils ont fréquentée en primaire). Or, on constate que, si on prend les 20% des enfants qui ont été scolarisés dans les implantations maternelles les moins bien classées, ils ont en moyenne un taux de retard scolaire de 28% dès leur troisième année primaire, alors que ce taux n'est que de 3% (près de 10 fois moins) pour les 20% des élèves scolarisés dans les écoles maternelles les mieux classées. Ces différences



montrent bien que les performances scolaires durant l'enseignement primaire sont partiellement dépendantes de l'école maternelle fréquentée.

Or, l'analyse du recrutement des implantations maternelles relevant de la Fédération Wallonie-Bruxelles permet de dresser plusieurs constats qui interdisent de considérer ces inégalités entre écoles maternelles comme la simple traduction des inégalités résidentielles.

Le premier constat est que le recrutement dans le maternel n'est pas si local qu'on le laisse souvent entendre. Pas assez, en tous cas, pour empêcher la mise en place d'une spécialisation compétitive entre implantations. Ainsi, la moitié des élèves bruxellois scolarisés dans l'enseignement maternel francophone fréquentent une école située à plus de 600 m à vol d'oiseau de leur domicile ; une distance qui permet en moyenne d'accéder à plus



8. Les calculs ont été réalisés pour l'enseignement maternel francophone, qui représente 79% des places subsidiées en 2009-2010 (données ETNIC et VG, rassemblés par l'ADT). Ont été suivies deux cohortes d'élèves de troisième maternelle qui ont poursuivi leurs études au sein de l'enseignement primaire organisé ou subsidié par la Fédération Wallonie-Bruxelles. Les élèves (très minoritaires) déjà en retard au niveau de la 3^e maternelle ont été écartés de leur cohorte.

de 4 implantations. Un tiers sont scolarisés à une distance (toujours à vol d'oiseau) de plus d'un kilomètre de leur domicile, alors que, dans cette aire d'un kilomètre de rayons, plus de 8 implantations sont disponibles. On est donc loin d'une situation où la plupart des élèves d'un quartier se retrouveraient, dans une logique de pure proximité, scolarisés dans une seule et même école. La plupart des élèves sont scolarisés à une distance qui leur ouvre potentiellement un assez large panel d'écoles.

Le deuxième constat est que la distance entre le domicile et le lieu de scolarisation varie aussi significativement selon le profil scolaire des élèves. Les élèves de maternelle parcourant des distances au-dessus de la moyenne ont également ultérieurement des taux moyens de retard scolaire significativement plus faibles en troisième année primaire. On pourrait objecter que cette différence est simplement liée au fait que les élèves parcourant de grandes distances sont plus souvent issus de la périphérie résidentielle plus aisée, où les densités sont plus faibles, le réseau d'écoles plus distendu, et les distances moyennes à parcourir donc plus élevée. Mais cette explication est insuffisante. Cette augmentation du taux ultérieur de réussite avec la distance à l'école maternelle s'observe en effet dans tous les types de quartiers, aussi bien dans les quartiers pauvres centraux que dans les quartiers aisés plus périphériques.



Le troisième constat complète le second : les écoles maternelles dont les élèves auront ultérieurement les taux moyens de retard scolaire les plus élevés sont également celles qui ont en moyenne les distances de recrutement les plus courtes. Ici encore, ce constat est vérifié aussi bien parmi les écoles du croissant pauvre⁹ bruxellois que parmi celles de la deuxième couronne résidentielle, ce même si la distance moyenne de recrutement, toutes implantations confondues, est plus courte dans le croissant pauvre. Mais le recrutement est encore bien plus court pour les écoles dont les élèves auront le plus de retard en primaire. Ces écoles ne scolarisent majoritairement que des enfants résidant dans la zone proche. Mais pas tous. 25 % des élèves du maternel résidant dans le croissant pauvre sont en effet scolarisés en dehors de cette zone dans des établissements plus réputés, au recrutement plus large. Et il s'agit en moyenne des élèves qui auront un parcours primaire moins marqué par l'échec.

Les trois constats ci-dessus ne permettent guère de doutes : il est certainement inexact d'interpréter les ségrégations entre implantations maternelles comme un simple reflet des ségrégations sociales des quartiers. D'autres mécanismes jouent un effet amplificateur, qu'ils soient liés aux diverses pratiques sélectives d'une partie des implantations maternelles, aux stratégies sélectives parentales (en ce compris les éventuelles anticipations quant au futur parcours scolaire de l'enfant, même en secondaire), ou, plus probablement, à une articulation entre les deux.



9. Zone concentrant depuis plusieurs décennies les populations les moins favorisées sur le plan économique, reprenant les quartiers en première couronne nord et ouest, qui sont parmi les plus pauvres de la Région bruxelloise et qui forment un croissant autour du centre-ville.

Le dernier constat est important: les effets sélectifs du recrutement différencié des écoles maternelles sont loin d'être négligeables. Non seulement ils expliquent une partie des inégalités de résultat entre les implantations, mais cette partie est plus significative qu'on le pense généralement. Imaginons un instant que les implantations se mettent à recruter tout à fait aléatoirement dans leur zone de recrutement actuelle, sans plus aucune sélection selon le profil des enfants. Celles d'entre elles qui sont situées dans les quartiers les plus favorisés scolariseraient évidemment des enfants ayant en moyenne des pronostics de réussite future plus favorables que celles recrutant dans les quartiers centraux pauvres. Ainsi, les 20% d'enfants fréquentant les écoles les mieux loties auraient un taux de retard scolaire de l'ordre de 9% après 3 ans de primaire, contre un taux de 18% pour les 20% d'enfants fréquentant les implantations les moins bien loties. Soit un écart de 9% explicable par la géographie sociale de la ville. Or, l'écart réel entre ce deux quintiles d'élèves, qui intègre aussi l'effet du fonctionnement du système scolaire, est nettement plus élevé. Il est de l'ordre de 25%, soit près de 3 fois l'écart attendu sur la base des seules inégalités sociales des quartiers.

Des constats aux enjeux

Que conclure de ce constat aussi inédit qu'édifiant? Nous nous en tiendrons, dans le cadre de cette courte analyse, à quatre points essentiels.

- Dans l'enseignement francophone, seule l'entrée dans le secondaire fait actuellement l'objet d'une régulation à l'échelle communautaire, même si elle reste très partielle. La régulation des inscriptions, aussi nécessaire soit-elle, ne peut effacer les dommages liés au fait que les élèves se présentent à l'entrée du secondaire avec les compétences scolaires déjà très inégales. On peut soutenir l'hypothèse que ces inégalités sont au moins partiellement le produit



Photo: Massimo Bortolini

Photo: Massimo Bortolini

des fortes inégalités de recrutement qui opposent les implantations scolaires dès le maternel, même si les mesures que nous avons effectuées ne permettent pas de différencier l'effet de l'école maternelle et celui de l'école primaire.

- Ces inégalités de recrutement ne sont pas seulement le reflet des ségrégations sociales entre les quartiers. Elles sont tout autant le résultat de mécanismes propres à l'institution scolaire. C'est donc aussi dans ce cadre que devraient être adoptés des dispositifs de régulation. Une action visant à réduire les différences de recrutement entre écoles serait dès lors fondée, pour autant qu'elle soit accompagnée de mesures visant à faire accepter l'hétérogénéité par le corps professoral et à équiper celui-ci de compétences lui permettant de la gérer.

- Les politiques urbaines de mixité sociale, cherchant notamment à attirer de nouvelles populations de classes moyennes dans les quartiers centraux pauvres, ne sont pas de nature à réduire automatiquement ni significativement les inégalités de recrutement constatées entre implantations scolaires, y compris en maternelle. Les distances dans l'espace bruxellois ne sont en effet nulle part suffisamment dissuasives pour conduire les parents concernés à scolariser de manière privilégiée leurs enfants dans une implantation locale de très faible mixité plutôt que dans un établissement plus réputé éventuellement plus lointain.

- Les effets de pénurie liés à la pression démographique que connaît Bruxelles depuis plus d'une décennie risquent d'amplifier encore les inégalités dès l'entrée du système éducatif. D'une part, à défaut d'un véritable contrôle, cette situation offre aux implantations des possibilités plus larges de sélection des publics. Par ailleurs, la saturation de nombreuses écoles maternelles a conduit une partie des Pouvoirs Organisateurs à édicter de nouvelles règles d'inscription, variables selon la Communauté, la commune ou la localisation de l'école et du domicile, et dont l'extrême complexité ne peut que favoriser les familles les plus proactives¹⁰. Le risque existe donc de voir certains enfants de milieux socialement défavorisés, sinon purement et simplement rejetés hors du système éducatif avant l'âge de scolarité obligatoire, du moins de plus en plus concentrés dans les implantations les plus densifiées, au prix d'un surpeuplement des classes et d'un sacrifice des conditions matérielles indispensables à l'épanouissement¹¹.

10. Voir Aujean S. & Humblet P., « Quel accès à l'école maternelle en région bruxelloise », *Badje Info*, n° 50, 2012, pp. 20-22.

11. Un projet de recherche portant en partie sur cette problématique est en ce moment mené par l'asbl FRAJE. Ce projet est subventionné par la Cocof dans le cadre du programme de l'Observatoire de l'enfant.



Photo : Massimo Bortolini

Rencontre avec Charles Picqué

Dans le cadre du lancement de l'appel à projets de la Commission communautaire française (Cocof) visant au renforcement des places d'accueil petite enfance, nous avons rencontré Charles Picqué qui, outre sa fonction de Ministre-Président de la Région Bruxelles-Capitale, était alors également le Membre du Collège de la Cocof ayant les infrastructures d'accueil de l'enfance dans ses attributions¹. Il nous a retracé l'historique du plan crèche bruxellois et expliqué les grandes lignes de la politique de soutien aux milieux d'accueil bruxellois qu'il a souhaité mettre en place.



Quelles sont les raisons pour lesquelles la Région avait décidé d'intervenir dans le financement de la création de nouvelles places d'accueil à Bruxelles ?

Cette intervention a coïncidé avec, d'une part, le sentiment qu'on avait sur le terrain qu'il y avait une offre à satisfaire en matière de crèche et puis, d'autre part, la publication des données relatives à l'accroissement démographique fournies par le Bureau du Plan et qui montraient qu'il n'y a pas vraiment eu d'anticipation de ce boom démographique au niveau de la Fédération Wallonie Bruxelles (FWB) et donc avec l'idée que la Région devait alors prendre ses responsabilités.

On me pose souvent la question de savoir pourquoi nous avons été dépenser de l'argent dans un secteur qui devrait être couvert financièrement par la FWB. Et je répond souvent en disant « il va être difficile de dire aux familles qui viennent nous demander une place en crèche que ce n'est pas de notre faute, que c'est la faute d'une autre institution et la responsabilité d'un autre niveau de pouvoir. » Il n'y a rien à faire, les crèches sont un élément très important de la vie locale, de la cohésion sociale, des politiques de l'emploi... Et aussi, c'est quand même un espace de socialisation avec les familles. C'est parfois le premier lieu, avec l'État-civil de la commune, où on est en contact avec les familles. C'est un des premiers lieux où on identifie éventuellement des problèmes intrafamiliaux, des problèmes de santé, des problèmes divers. La crèche reste un point d'entrée très important de ce rapport avec les ménages. Et donc, on a décidé d'aller chercher des moyens régionaux pour finalement se substituer au manque d'offre financée par la FWB à travers l'ONE.

1. Depuis cette rencontre Charles Picqué a quitté ces fonctions et a été remplacé par Rudi Vervoort.

Et quel bilan peut-on faire de ce plan crèche régional ?

On a adopté ce plan en 2007 sur base d'abord d'un inventaire des besoins et on avait constaté que la population des enfants de moins de 3 ans connaîtrait une croissance entre 2000 et 2010 de l'ordre de 34 % et que cette croissance se poursuivrait ensuite jusqu'en 2020 à un rythme plus modéré puisqu'on parle alors de 12 % de croissance. On avait donc une idée des besoins pour essayer de rencontrer un meilleur taux de couverture et on a alors lancé un appel dans le cadre de nos relations avec les communes et à travers des subsides d'investissement au bénéfice des communes. C'est clair qu'on a utilisé de l'argent régional, on a aussi mobilisé les contrats de quartier qui sont les opérations de rénovation urbaine et nous avons également utilisé les fonds structurels et européens de manière à arriver à un nombre important de projets.

77 projets de création ou d'agrandissement de crèches ont pu être lancés; ce qui permet, à l'horizon 2017, d'espérer 2136 places de crèche supplémentaires. Il y a 13 projets qui relèvent d'un agrément Kind & Gezin et 64 projets relevant d'un agrément ONE. Aujourd'hui, à peu près la moitié de ces places sont ouvertes puisque il y en avait à peu près 820 déjà ouvertes en 2012 et que 377 doivent ouvrir en 2013.

Il y a eu une préférence donnée aux communes qui subissent le choc démographique (Par exemple, à Anderlecht il y a 7 nouveaux projet pour 194 places; à Molenbeek 11 nouveaux projets pour 358 places; à Schaerbeek 5 nouveaux projets pour 137 places et 7 nouveaux projets pour 244 places à Bruxelles-Ville). Tout ça sur 3 ans aura quand même coûté 14 millions d'euros au titre d'infrastructures. Un autre problème se pose, celui de l'emploi. On a utilisé non seulement des subsides à l'investissement pour créer des lieux mais on a aussi donné une priorité dans notre programme d'octroi de postes ACS (les agents contractuels subventionnés) à la petite enfance.

Enfin ce plan régional a rencontré des limites légales ?

Il y a alors eu le coup de tonnerre du recours à la Cour constitutionnelle d'associations, recours auquel la Région flamande s'est jointe. Il y a eu un arrêt de la Cour constitutionnelle. Moi, je ne cache pas que, jusque là, les problèmes linguistiques m'ennuyaient mais que je m'en accommodais. Cependant, là, on a touché au cœur même du contentieux communautaire parce qu'il faut savoir qu'il y avait des contacts avec les communautés à ce sujet et donc le recours par la Région flamande contre notre intervention régionale m'a semblé relever de quelque chose de tout à fait surréaliste; d'autant plus que, par notre intervention, nous soulignons les budgets qu'auraient dû exposer les communautés

et notamment la Communauté flamande. Et donc, ils ont décidé d'agir sur quel motif? En disant que la politique de la petite enfance était une politique qui était communautaire et non régionale. Mais, à partir du moment où les communautés n'anticipent pas ou n'ont pas les moyens de couvrir ce besoin, il apparaît quand même normal que la Région prenne ses responsabilités.

On est quand même parvenu à sauver le plan crèche en changeant de méthode. C'est à dire qu'au lieu d'utiliser directement de l'argent régional comme subsides pour les crèches, on a décidé de transférer ces moyens aux commissions communautaires, à la Cocof et à la VGC. On a donc, en juillet 2012, décidé l'octroi d'une dotation récurrente de 6 millions d'euros; ce qui est d'ailleurs plus que les moyens qu'on avait mis en œuvre en 2007. Et comme ça, on utilise l'argent régional mais ça passe par des instances communautaires et, grâce à un accord entre francophones et néerlandophones de Bruxelles, on est parvenu à sauver ce plan crèche qui simplement sera directement géré par la Cocof et non plus par les services régionaux. Peu importe, l'important évidemment c'est que ça soit ainsi créé. On doit aussi modifier le décret de la Cocof de février 2005. Pourquoi? Car actuellement le décret ne donne pas assez la priorité à la création de nouvelles places. Et donc le décret aura deux volets: un premier qui conserve l'objectif du décret de 2005, de l'argent peut être utilisé pour la sécurisation, pour les réparations, la mise en conformité et un second volet du décret parle des modalités d'usage de l'argent pour la création de nouvelles places. L'avant-projet de décret est passé fin mars au Collège de la Cocof et l'appel à projets pour l'année 2013 a été lancé début avril. Les projets devront être rentrés à la Cocof pour la mi-septembre.



Photo : Massimo Borrolini

Et ce décret permettra à quels types de pouvoirs organisateurs de créer des milieux d'accueil et dans quels quartiers ?

Différentes mesures peuvent être prises. On aura donc un appel à projets vers les pouvoirs locaux et les associations. Il y aura une priorité aux quartiers et aux communes qui connaissent un taux de couverture insuffisant du fait de l'accroissement démographique.

Y-a-t-il une volonté de créer uniquement des milieux d'accueils « traditionnels » ? Ou y-a-t-il une volonté de répondre de façon plus ciblée à tous les besoins ?

C'est dans la philosophie même du décret. On constate aujourd'hui qu'il y a des demandes spécifiques comme le travail de nuit, des parents qui ont des problèmes particuliers et temporaires éventuellement. C'est donc des crèches qui s'adaptent un peu plus à la flexibilité de la vie sociale et du marché du travail et donc c'est vraiment un principe de flexibilité qu'on va introduire dans le nouveau décret. C'est prévu. Des horaires décalés par exemple.

Un lien est-il également fait avec le développement territorial ?

C'était déjà dans la philosophie qu'on a voulu pour les contrats de quartier ; quand on rénove un quartier, on vise à la rénovation de l'espace public, on vise éventuellement à de la production de logements mais aussi évidemment à la production d'équipements qui vont de pair avec l'accroissement de population et avec l'amélioration des conditions de vie dans un quartier. On va continuer. Il y aura encore des projets de crèches via les contrats de quartier notamment.

On a parlé des infrastructures. Qu'en est-il des frais de fonctionnement et notamment des ACS ?

Les ACS, ça dépend de nous comme pouvoir régional, ça veut dire qu'on a prévu un budget encore maintenant en 2013 spécifiquement pour les ACS crèches (de 2,5 millions d'euros pour l'engagement de 140 ACS) parce qu'il serait absurde d'avoir des briques et de ne pas avoir de fonctionnement. Mais là où nous avons un autre problème, celui qui me préoccupe le plus, c'est sur la question des agréments pour permettre de bénéficier de subsides de fonctionnement. Les subsides de fonctionnement, ce n'est évidemment pas que de l'emploi. C'est aussi les frais inhérent au fonctionnement d'une structure comme ça. Alors ce qui est le problème aujourd'hui c'est que nous attendons la



Photo: Massimo Bortolini

nouvelle programmation de l'ONE, ce fameux plan Cigogne, et c'est d'autant plus important qu'à ce jour on a, du côté francophone, 16 projets sur 64 qui sont repris dans une programmation de l'ONE. Il en reste donc 48 qui ne le sont pas. Et 10 projets ont été terminés en 2012. Ce sont des crèches qui n'ont pas encore ouvert faute de l'agrément ONE ou qui fonctionnent comme ça, sur base des fonds propres des communes. On doit vraiment tirer au clair cette situation.

A l'horizon de la fin de la législature, en 2014, il y aurait plus de 700 places de crèche qui seraient toujours en attente d'une programmation ONE si cela n'intervient pas assez rapidement. Ça devient surréaliste de ne pas pouvoir faire entrer dans la programmation de l'ONE des crèches qui n'ont rien coûté à l'ONE et qui sont des crèches ouvertes par l'autorité publique. On attend l'accord de la FWB pour le financement de la nouvelle programmation. On a eu un gouvernement intra-francophone en février. On a dit qu'une nouvelle programmation serait présentée et qui reprendrait ce qui est déjà ouvert ou ouvrable. On attend maintenant.

Dans le même esprit, on négocie avec la FWB pour intégrer aussi dans la programmation un critère de répartition des moyens qui tient compte de la problématique des navetteurs c'est-à-dire des gens qui viennent de l'extérieur et qui déposent leur enfant en crèche. Et aussi de voir comment, en parallèle, on gèrera les conséquences du nouveau décret flamand qui impose toute une série de contraintes qui pourront amener certains milieux d'accueil à fermer. Mais la programmation ONE des crèches à Bruxelles, c'est un test politique peut-être majeur des relations avec la FWB. C'est clair que si on ne parvenait pas à régler ce problème d'une programmation ONE sur Bruxelles intégrant les efforts faits par Bruxelles après concertation, alors je commencerai à me poser de sérieuses questions pour l'avenir.

Pour toute information complémentaire à propos de l'appel à projets, contactez :
Stéphane Aujean,
service enfance,
Cocof,
02.800.84.86
Eric Luna,
cabinet de
Rudi Vervoort,
02.506.32.84



Prendre en compte la diversité : des enjeux de la professionnalisation

*Par Manon Depas, Manon Mornard, Lowélia Ndjoli, Elodie Pools et Christelle Xhonneux
Étudiantes en Master Sciences de l'Éducation, Université de Liège*

Le 23 octobre 2012, le RIEPP (Réseau d'Initiatives Enfants – Parents – Professionnels) organisait un colloque présentant à mi-parcours les résultats de leur projet subventionné par la Cocof dans le cadre du programme de l'Observatoire de l'enfant : «Accueil pour tous – Accueillir la diversité des familles : contextes variés, pratiques partagées». Ce colloque s'adressait à de nombreux professionnels de terrain comme les enseignants, les accueillants extrascolaires, les coordinateurs ATL, mais aussi aux parents, aux responsables de Pouvoirs Organisateur et aux autres acteurs impliqués dans l'éducation et l'accueil des jeunes enfants de 0 à 6 ans en Fédération Wallonie Bruxelles (FWB).

Étudiantes de l'option «petite enfance» de la Faculté de Psychologie et des Sciences de l'Éducation de l'Université de Liège, nous avons participé à l'événement. Ce fut l'occasion pour nous d'approfondir la connaissance que nous avons du travail engagé par cette recherche-action lancée en 2010¹ et de proposer une analyse des enjeux de professionnalisation inhérents à celle-ci.

A Bruxelles, une personne sur sept vit sous le seuil de pauvreté. Par ailleurs, une famille sur trois est monoparentale; parmi lesquelles, un tiers connaît des difficultés économiques et sociales. Tout le monde reconnaît aujourd'hui aux milieux d'accueil non seulement une fonction de garde mais aussi une fonction éducative. Plusieurs études soulignent également leur fonction sociale. Les familles peuvent en effet y bénéficier d'un réel soutien social, qui leur apporte un bien-être considérable.

Il est donc contradictoire de voir qu'aujourd'hui, les milieux d'accueil sont majoritairement utilisés non pas par les familles en situation précaire, mais par celles dont les deux parents travaillent. Dans un contexte de pénurie de places dont les effets sont renforcés par la crise économique, ce constat pose la question cruciale de l'équité dans l'accès et l'utilisation des services offerts par la Fédération Wallonie-Bruxelles. Dès lors, les objectifs de la recherche-action visent à améliorer l'accessibilité des milieux d'accueil à toutes les familles, y compris celles généralement exclues, tout en veillant à rendre chaque lieu le plus accueillant et inclusif possible.

1. Pour plus de détails sur le projet, nous invitons le lecteur à se référer au numéro 26 de la revue *Grandir à Bruxelles* où un dossier complet est consacré au démarrage et à la présentation de la recherche.

L'un des axes forts de cette recherche est de valoriser la diversité. Mais à quoi ce mot « diversité » fait-il référence ? Ce terme recouvre différents aspects dont la notion de cultures. Ainsi les professionnels des milieux d'accueil sont amenés à rencontrer des familles d'origine et de parcours de vie diversifiés ! Cette notion fait également écho aux disparités socio-économiques et aux différences de développement des enfants générées par des déficiences ou des différences de rythmes.

Ainsi, il y a autant d'histoires à accueillir quotidiennement qu'il y a d'enfants dans un service d'accueil. Il revient dès lors aux professionnels de composer avec cette diversité : « Il ne suffit pas d'ouvrir ses portes pour être accessible à tous² ». A notre avis, cette phrase représente pleinement l'esprit de cette journée. Elle souligne l'importance des enjeux de professionnalisation en allant au delà de la simple « bonne volonté » d'accueil de la diversité. Il s'agit de mettre en place des dispositifs afin que chacun puisse réellement se sentir et être le bienvenu.



Photo : Miguel Moran

Quels enjeux pour les professionnels ?

Nous avons choisi d'en souligner deux, particulièrement mis en avant lors du colloque : le travail avec les familles peu développées en FWB et l'inscription dans un réseau local professionnel.

Lorsqu'un enfant est accueilli, il l'est dans sa globalité et sa particularité : il arrive imprégné de l'histoire de sa famille, sa culture, son quotidien. Il est donc nécessaire que les professionnels des milieux d'accueil soient disponibles pour recevoir et prendre en compte l'accueil de toute la famille et les liens déjà créés.

Ces professionnels sont amenés à travailler main dans la main avec les parents, en étant à leur écoute, dans une recherche permanente de ce qui peut convenir à chaque enfant accueilli, aux différents moments qui constituent sa vie dans le service d'accueil de manière à co-construire un accueil de qualité, c'est-à-dire veiller à croiser visions et connaissances. Ceci renvoie à l'idée que les savoirs des parents et des professionnels sont de nature différente mais sont complémentaires. Il s'agit de partager un souci commun, celui de la recherche du bien-être de l'enfant, et d'échanger en ce sens.

Cependant, les professionnels, dans leur contact avec les familles doivent mobiliser d'autres compétences que celles acquises pendant leur formation de base pour prendre soin des enfants. Il s'agit de passer d'une relation duelle professionnels/enfants à une relation triangulaire où les parents ont leur place. Un travail sur ces dimensions devrait être effectué au sein de la formation initiale et continuée. Ces enjeux de taille nécessiteront aide et soutien pour être implémentés.

Les enjeux de professionnalisation concernent également une ouverture sur le quartier dans lequel vit la majorité des enfants. Cette ouverture vers le monde extérieur peut s'orienter vers un échange de pratiques entre professionnels de diverses régions, de différents secteurs professionnels, de différents milieux d'accueil, etc. Elle permet de mieux tenir compte des diversités dans l'accueil, tout en favorisant une approche socio-culturelle.



Photo : Massimo Bortolini

2. Jean-Pierre Boublal, représentant d'Emir Kir, alors Ministre de tutelle de l'Observatoire de l'Enfant de la COCOF.
3. Mottint J., *Les structures d'éducation et d'accueil du jeune enfant un rôle à jouer pour renforcer l'inclusion et lutter contre la pauvreté et les exclusions. Les obstacles, Analyse n°7/2012 du RIEPP, Bruxelles-Louvain-la-Neuve, 2012.*
4. Acerbis S. & Dourson S., *L'extracolaire sans barrière: constats & perspectives, ASBL Badje, Colloque Accueil pour tous, 23 octobre 2012.*
5. Idem

Pools Élodie

Accueillir les plus démunis ou devoir composer avec de multiples freins.



Connaissant l'importance de la petite enfance pour le développement ultérieur de l'enfant, il est particulièrement interpellant de constater que les enfants issus de milieux défavorisés sont ceux qui accèdent le plus difficilement à des milieux éducatifs complémentaire à leur milieu familial. Quels sont ces obstacles qui se dressent devant les familles en situation de précarité? Ils sont nombreux. Même si elle atteint les objectifs de Bologne, la Fédération Wallonie Bruxelles n'a pas pu résoudre le problème de pénurie de places. Afin de le gérer, elle a mis en place des critères de sélection par le biais de priorités accordées à certains types de familles. Comme l'explique Joëlle Mottint³, ce système de priorités engendre une inéquité sociale dans l'utilisation des services et entraîne un processus de sélection silencieux.

En effet, obtenir une place en milieu d'accueil relève, pour les familles, du parcours du combattant: les parents doivent entreprendre les démarches d'inscription très tôt, parfois même avant la naissance de l'enfant et être bien informés des différentes étapes liées aux procédures d'inscription. Or, les familles en situation de précarité éprouvent souvent des difficultés à se projeter dans l'avenir et n'ont pas toujours de situation stable. Les démarches peuvent aussi s'avérer trop lourdes pour des familles qui sont sans cesse prises dans des obligations imposées par toutes sortes d'autres services⁴. En plus de ces freins organisationnels, il existe des obstacles géographiques liés à une répartition inégale des milieux

d'accueil, souvent trop peu présents dans les quartiers défavorisés ainsi qu'en zone rurale. Cette situation exige des familles défavorisées une mobilité qu'elles n'ont pas ou qu'elles ne peuvent assumer au quotidien. S'ajoutent aussi des obstacles financiers: bien que les tarifs des milieux d'accueil subventionnés soient définis en fonction des revenus parentaux, ils peuvent rester malheureusement trop élevés. La question financière est de première importance et la gratuité, quant à elle, soulève de nombreuses questions liées aux stéréotypes qui lui sont associés: services dits de qualité moindre, services étiquetés comme réservés «aux démunis» ou encore services irréguliers⁵.

Accueillir toutes les familles est un défi de tous les jours pour les professionnels. Il nécessite d'être soutenu et encouragé, y compris au niveau politique. Cet engagement passe notamment par des budgets supplémentaires alloués à la petite enfance et par la création de places, afin que les milieux d'accueils soient réellement accessibles à tous sans exclusion.

Aujourd'hui, la période de familiarisation durant laquelle un enfant découvre pour la première fois le milieu d'accueil qu'il va fréquenter est considérée comme une étape cruciale dans le parcours de l'enfant et de sa famille: elle permet à chacun d'apprendre progressivement à se connaître, à donner des repères significatifs pour l'enfant, passant d'un lieu de vie à un autre. Il en va de même de l'entrée de l'enfant à l'école maternelle. Jannique Koeks, inspectrice de l'enseignement maternel, a souligné l'importance de créer un lien entre les enfants, les institutrices et leurs familles. Permettre aux familles d'avoir une place au sein de la vie de l'école, de s'impliquer à des degrés divers, est un réel enjeu pour les enseignants. En effet, assurer un sentiment de sécurité chez de jeunes enfants passe par la mise en confiance et la sécurisation affective des parents eux-mêmes. Si les parents se sentent accueillis au sein de l'école et pris en comp-



Mornard Manon

Accueillir les enfants et leur famille à l'école maternelle: un enjeu de taille.

leur enfant. Celui-ci se sentira en retour moins perdu face à ce nouvel environnement.

Manifester le souhait de prendre en compte les familles passe par des modalités très concrètes dont a fait part Jannique Koeks, afin de favoriser ce lien entre le cadre familial et le cadre scolaire. Cela peut être fait, par exemple, par le biais de «la grenouille verte»,

te dès le début de la scolarité de leur enfant, ils seront moins angoissés par ce nouveau pas à franchir par

une peluche que l'enfant peut ramener à la maison. Elle a une grande bouche dans laquelle l'enfant peut placer des objets qu'il souhaite amener à l'école ou des messages qu'il peut rapporter chez lui. Cette peluche, objet de transition, assure une continuité entre la vie qui se déroule à la maison et celle de l'école. Elle peut également servir de moyen de communication entre les parents et les enseignants, ce qui contribue à renforcer le lien entre les différents milieux de vie de l'enfant. L'intégration se fera d'autant mieux que l'enfant se sentira inclus au cœur du trinôme école-enfant-parents, plutôt que dans deux binômes distincts, avec l'école d'une part et ses parents d'autre part.



Ndjoli Lowelia

Avez-vous déjà surpris un enfant explorant un jouet et essayant de faire entrer un objet de forme carrée dans une ouverture ronde et se rendre compte que cela ne fonctionne pas? Et bien c'est ce que nous essayons de faire sans nous en rendre compte de façon subtile dans le monde de tous les jours en tentant de conjuguer deux mondes différents: l'école et la famille. Au-delà du questionnement géométrique donné par l'illustration, se dissimule une question sociétale qui nous pousse à nous questionner:

«Comment, dans les interactions qu'ils mènent, permettre aux deux partenaires de rester ce qu'ils sont sans demander à l'un d'arrondir les angles pour devenir un rond ou à l'autre de tailler les coins pour ressembler

Passer de la famille à l'école... Pas si simple!

ou carré?» En d'autres termes sans demander à l'école de ressembler à la famille et vice-versa. Et par conséquent, sans demander à l'enfant de changer en fonction de l'environnement qu'il côtoie.

La sociologue et militante Danielle Mouraux a apporté un axe de réflexion mettant en exergue des points clés d'actions: par exemple, la nécessaire collaboration qui permet de tenir compte des valeurs, des savoirs, des compétences et missions de chacun des deux pôles,

l'école et la famille. Des obstacles jonchent cependant le chemin de cette collaboration, comme les malentendus et les mésententes. Ils devront être pris en compte, expliqués et négociés entre les différents acteurs qui encadreront l'enfant.

L'approche de Danielle Mouraux nous invite à changer de regard et non pas à modifier la façon d'être de l'enfant de qui on attend trop souvent de s'adapter à un environnement parfois au détriment d'un autre.

Ce point me paraît important car, nous rêvons souvent de changer l'autre selon nos propres desiderata. Danielle Mouraux poursuit en indiquant que «demander à un groupe de changer ses principes, c'est impossible et utopique. De plus cela dénaturerait et dévaloriserait le groupe»⁶.

En bref, cette approche semble réaliste de par ses axes d'actions et unificatrice en offrant un regard global de la société qui nous entoure.



Photos: Massimo Bortolotti



6. Mouraux D., *Passer d'un monde à l'autre: pas si simple pour l'enfant*, Colloque Accueil pour tous, 23 octobre 2012.



Xhonneux Christelle

lieu qui leur renvoie une image. Il faut permettre à chacun de trouver sa place dans la société tout en tenant compte des cultures, de l'origine et de ce qu'il pourra apporter à l'autre, du fait qu'il se sentira bienvenu et accepté tel qu'il est. Il peut être dangereux, pour le développement de l'enfant, de maintenir cette distance culturelle entre ses différents milieux de vie.

Un autre aspect abordé par Danielle Mouraux est la question de la diversité culturelle et son influence sur les systèmes éducatifs dans notre société. Elle est en définitive l'affaire de tous. Le problème qui se pose est la façon de tenir compte de cette diversité dans une approche équitable pour tous. Comment adapter l'environnement afin de répondre au mieux aux besoins de tous les enfants et de leurs familles?

Danielle Mouraux invite l'audience à s'interroger sur cette dimension en partant de l'enfant. Tout d'abord, l'enfant ne naît pas fini, il a des capacités et des compétences

Passer d'un monde à l'autre, réflexion sur l'image de l'enfant.

existantes et en devenir, mais il aura besoin d'avoir auprès de lui un partenaire adulte suffisamment à l'écoute qui pourra le « nourrir » physiquement bien sûr, mais aussi psychiquement pour lui permettre de se développer. Ainsi, le tout jeune enfant s'imprègne des émotions que lui transmettent les adultes signifiants pour lui: d'abord sa famille, mais également les professionnels du milieu d'accueil fréquenté, de l'école ou d'autres institutions. Ce qui ramène à l'idée que nous ne pouvons pas modifier les cultures, elles sont ancrées en nous. Les enfants, fréquentant d'autres milieux que la famille, vivent dans un

Dès lors, peut-on se permettre de placer des barrières alors que l'enfant est avide de savoirs, de connaissances, de découvertes? N'est-ce pas des enjeux de la professionnalisation et même des valeurs reconnues que de promouvoir la confiance en soi et de donner des chances égales d'émancipation sociale? Si la période de 0-3 ans est primordiale, alors ne faudrait-il permettre à chaque enfant de se sentir reconnu, dans sa singularité, lui ainsi que sa famille, dans un accueil individualisé et différencié?

Les propos de Florence Pirard étaient porteurs de valeurs fondamentales et ont montré les difficultés et les enjeux auxquels les professionnels doivent faire face. Comment aller au-delà?

Chaque enfant doit pouvoir bénéficier d'un accueil qui réponde à ses besoins propres. C'est en particulier lors de la période de familiarisation progressive que les premiers liens entre l'enfant et les professionnels se créent, mais pas seulement.

Les milieux d'accueil s'ouvrent à des enfants qui sont avant tout les enfants de leurs parents: il ne s'agit pas d'essayer « d'intégrer les parents » ou de leur « laisser une place », ils sont d'ores et déjà présents. Il convient de collaborer avec eux vu leur



Depas Manon

La recherche quotidienne d'une coopération avec chaque famille: un enjeu de professionnalisation.

expertise sur la situation de leur enfant. Il revient de ce fait aux professionnels de composer avec les pratiques quotidiennes et les valeurs des familles de chaque enfant, sans porter de jugement car l'enfant pourrait être pris dans un conflit de loyauté. En effet, il est fondamental que parents et professionnels ne se disqualifient pas mutuellement,

même si des divergences existent entre eux. Pour être tout à fait en adéquation avec les besoins des enfants et rencontrer au mieux les attentes des familles, les professionnels sont amenés à questionner, sur base de ressources documentaires et de la confrontation avec d'autres professionnels, leurs pratiques au quotidien car chaque jour et chaque enfant est différent. Tout cela demande aux professionnels du temps, des moments de réflexion et d'analyse: il est, en effet, ici question de mettre en place des ajustements face à chaque situation et chaque enfant en vue d'individualiser les pratiques, de composer avec cette diversité telle qu'elle est, d'un travail quotidien et continu.



L'inclusion d'enfants en situation de handicap dans les milieux d'accueil bruxellois

*Christophe Bartholomé et Jérôme Pieters,
Observatoire de l'accueil et de l'accompagnement
de la personne handicapée, PHARE, COCOF*

En 2012, l'Observatoire de l'accueil et de l'accompagnement de la personne handicapée a mené une recherche de grande envergure à propos de l'inclusion d'enfants en situation de handicap dans les milieux d'accueil bruxellois autorisés par l'ONE. Cette recherche devait permettre d'élaborer, sur base d'une analyse d'expériences concrètes, une réflexion sur les conditions qui rendent possible l'accueil de chacun et de tous les enfants en région bruxelloise. La recherche visait donc la détermination de principes d'action concrets, mobilisables par les acteurs concernés. Elle devait également éclairer les décideurs sur les orientations et directives à imprimer dans ce domaine pour garantir ces conditions d'accueil.



L'inclusion comme principe directeur

Le concept d'inclusion est aujourd'hui envisagé comme le principe directeur des politiques destinées aux personnes en situation de handicap. Ici, le concept de handicap ne se réfère plus aux déficits et déficiences de la personne handicapée, mais bien à l'interaction entre les attributs personnels de la personne et son environnement. Le handicap ne se définit plus uniquement sur base d'éléments médicaux mais aussi en regard et en interaction avec des éléments sociaux au sens large. Cette approche du handicap est aujourd'hui reconnue dans les différentes définitions internationales du handicap à travers la Classification internationale de la santé, du fonctionnement et du handicap de l'OMS (CIF) et dans la Convention internationale des droits des personnes handicapées des Nations Unies, ratifiée par l'Union Européenne et l'Etat belge.

Au niveau des milieux d'accueil, l'inclusion est un processus qui invite à prendre en considération les différences (richesses, besoins spécifiques, parcours personnel, etc.) dont chacun est porteur. Dans un tel processus, c'est le groupe qui s'ouvre au nouvel arrivant, qui lui permet de se sentir accueilli et accepté tel qu'il est, sans devoir

«prouver» quoi que ce soit. Le milieu d'accueil devient un lieu où chacun est reconnu dans les différentes composantes de son identité, où il peut apprendre de l'autre et s'enrichir de ce que chacun apporte dans le groupe, où il peut participer activement sans discrimination ou préjugés. Ceci implique la prise en compte d'un regard nouveau sur ces enfants, la mise en place de moyens adaptés afin de respecter leurs différences et de garantir une égalité d'accès aux services, la mise en place d'une offre de services qui permet un choix entre le spécialisé et l'ordinaire. Ne pas prendre en compte cette nécessité des besoins spécifiques et des adaptations qui en découle, revient à gommer le handicap et la différence, à ne pas garantir le principe d'égalité des chances, et ainsi à produire le handicap.

Dès lors, l'impulsion d'une politique d'inclusion des enfants en situation de handicap dans les milieux d'accueil nécessite la prise en compte d'un certain nombre de conditions favorables et défavorables à sa concrétisation. La mise en évidence et l'analyse de ces conditions constituaient le cœur de cette recherche : quels sont les ressources et les adjuvants à un processus d'inclusion mais aussi les freins et les limites à sa mise en place.

Les acteurs de la recherche

La recherche portait sur les possibilités d'inclusion au sein des milieux d'accueil (0-3 ans) autorisés et/ou subventionnés par l'ONE opérant sur la Région de Bruxelles-Capitale. Tous les milieux d'accueil bruxellois francophones étaient potentiellement concernés. Au final, un peu plus de 80 milieux d'accueil auront participé à la recherche. Au niveau du secteur du handicap, les services d'accompagnement étaient au centre du dispositif de recherche. Néanmoins, des professionnels d'autres services et des thérapeutes indépendants ont été associés à la recherche.

Par la suite, des acteurs pouvant apporter de manière plus indirecte des éléments de réponse ou de facilitation dans le processus d'inclusion ont été



Photo : Céline Vanderheyden

sollicités et rencontrés : les coordinatrices ONE, les travailleuses médico-sociales de l'ONE, etc.

Enfin, les parents d'enfants en situation de handicap, ayant vécu une expérience d'inclusion en milieu d'accueil, que celle-ci soit positive ou négative, ont été également associés à la recherche, pour apporter un contre-point mais aussi très souvent des confirmations des analyses proposées par «les professionnels».

Comment favoriser et améliorer cette inclusion ?

Au terme du processus, les participants ont établi collégialement une série de recommandations afin d'améliorer cette inclusion. Ces recommandations s'adressent tant aux autorités politiques qu'aux professionnels de terrain. Sans entrer dans les détails¹, en voici les principales lignes directrices :

Améliorer l'information des acteurs concernés

Il s'agit de développer une information spécifique à destination des parents sur les possibilités d'accueil et d'inclusion en Région de Bruxelles-Capitale, en mettant l'accent sur le droit à l'inclusion. D'un autre côté, il faut également développer une information centralisée, coordonnée, sur les services et les ressources que les milieux d'accueil peuvent mobiliser ou vers qui ils peuvent orienter les parents.

Élargir et renforcer les offres de soutien des milieux d'accueil

Il est absolument nécessaire d'envisager l'élargissement de l'offre de soutien aux milieux d'accueil en termes d'accompagnement, d'encadrement ou de renfort. Il en va d'un principe fondamental de l'inclusion, à savoir de proposer un accueil en milieu ordinaire tout en mobilisant les moyens complémentaires nécessaires à la prise en charge des besoins spécifiques de la personne. Néanmoins, il est essentiel que ces moyens complémentaires le soient en regard d'une évaluation des besoins spécifiques de l'enfant qui impliquent des moyens complémentaires.

Investir dans la formation des puéricultrices

Il est primordial d'investir dans la formation des puéricultrices qui auront la responsabilité de l'accueil des enfants en situation de handicap. Cette formation doit être spécifique au handicap, aux handicaps.

1. Le rapport est téléchargeable dans son intégralité sur le site de Phare phare.irisnet.be à la section Observatoire.



Photo: Massimo Borolini

Favoriser l'accès aux milieux d'accueil

Le manque de places sur la Région de Bruxelles-Capitale pénalise les parents en général, et plus encore les parents d'enfants en situation de handicap. Au-delà de la nécessaire augmentation du nombre de places, cette conjoncture impose la mise en place de plusieurs mesures permettant de favoriser l'accès aux milieux d'accueil pour les enfants en situation de handicap telles que: augmenter le nombre de places réservées pour raisons psychosociales, permettre un système de priorité pour l'accueil postposé² ou encore, mentionner dans le projet d'accueil du milieu d'accueil la possibilité d'accueil d'enfants en situation de handicap.

Enfin plusieurs bonnes pratiques ont été mises en exergue par les participants. Citons parmi celles-ci: l'importance de valoriser le premier accueil et la période de familiarisation, d'appréhender les besoins réels et concrets de l'enfant, de soigner la communication, de respecter la place des parents, d'avoir une équipe concernée et une puéricultrice de référence ou encore l'intérêt de constituer un « portrait » de l'enfant. Il faut noter à cet égard, comme d'autres recherches l'ont déjà mis en évidence³, que l'ensemble de ces pratiques doivent être d'application pour tous les enfants et que les aménagements mis en place pour l'accueil des enfants en situation de handicap sont bénéfiques pour tous les enfants accueillis.

Des conclusions ambivalentes:

Au final, cette recherche débouche sur des observations et des conclusions ambivalentes.

Premièrement, on constate une volonté réelle d'ouverture d'un bon nombre de milieux d'accueil bruxellois. Mais malgré cette bonne volonté, cela ne débouche pas nécessairement sur un nombre de réalisations d'inclusion important.

Deuxièmement, les analyses des expériences d'inclusion démontrent qu'il est nécessaire de proposer des soutiens et des

moyens complémentaires aux services généralistes pour répondre aux besoins spécifiques des enfants concernés. Pour partie, ces soutiens proviennent des services spécialisés et notamment des services d'accompagnement. Mais cet apport spécialisé est fortement empêché, en raison d'un cadre d'intervention parfois trop limitatif mais aussi de moyens limités.

Troisièmement, cette politique d'inclusion d'enfants en situation de handicap dans les milieux d'accueil se construit dans un contexte de pénurie de places en Région de Bruxelles-Capitale. Les places d'urgence pour raisons psychosociales sont déjà largement mobilisées en raison du contexte sociodémographique bruxellois. Dès lors, comment garantir un accès aux milieux d'accueil pour les enfants en situation de handicap, sans jouer dans la surenchère des handicaps et des vulnérabilités sociales?

Le dernier point revient aux parents, qui dans un entretien collectif, nous confiaient qu'au final, les milieux d'accueil qu'ils avaient eu la chance de rencontrer s'étaient montrés plus ouverts que le secteur de l'enseignement spécialisé... Cette période de transition de « l'après milieu d'accueil » est problématique et fait en sorte qu'un certain nombre d'expériences d'inclusion en milieu d'accueil se finissent de manière moins positives qu'elles n'auraient pu l'être, si l'enfant avait pu partir au moment opportun. Dans le secteur du handicap, beaucoup d'attention est portée à la sortie du système scolaire et au passage à l'âge adulte. Une attention similaire devrait être apportée à l'entrée dans ce système scolaire et aux difficultés spécifiques qu'elle présente.

2. On appelle *accueil postposé* l'accueil d'un enfant qui a lieu plus tard que prévu lors de la demande en raison de la situation de handicap. On pourrait par exemple imaginer la mise en place d'une procédure permettant aux parents de garder ou de postposer la place qui était réservée à leur enfant.

3. Voir, par exemple, le dossier *Diversité des enfants dans Grandir à Bruxelles*, n°24-25, Hiver 2010-2011, p.15-27.



Photo : Massimo Bortolini

Adopter une politique d'éducation et d'accueil plus sociale : l'exemple flamand à Bruxelles

Anne-Françoise Dusart
RIEPP asbl

Les structures d'Education et d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) sont encore aujourd'hui largement sous-utilisées par les familles fragilisées. En cause, la pénurie de places d'accueil mais aussi les politiques et procédures d'inscription encore trop peu guidées par des critères de priorité prenant en compte la diversité et la complexité des situations sociales. Ceci est injuste à plus d'un titre, en regard des bénéfices que procure, pour l'enfant et pour ses parents, la fréquentation de ces structures sur le plan économique, éducatif et social¹. Des solutions existent, pourtant, pour inciter ou encourager les structures d'EAJE à revisiter leur politique d'accès à la lumière des enjeux d'accessibilité et d'inclusion sociale. Les actions menées et les mesures prises récemment en Flandre en sont un bon exemple. Focus sur les constats majeurs et les recommandations d'une étude menée à Bruxelles en 2011 à la demande de la VGC².

Pénurie de places accessibles et effet Matthieu

En 2005, une étude menée par l'Université de Gand à la demande de la VGC avait permis de poser plusieurs constats concernant les milieux d'accueil de la petite enfance néerlandophones bruxellois³. Ces constats rejoignent pour l'essentiel ceux établis par l'Observatoire de l'Enfant et par le RIEPP pour les milieux d'accueil bruxellois francophones⁴; ils ont trait aux mécanismes d'exclusion qui réduisent les chances des familles défavorisées et d'origine étrangère d'accéder à une place d'accueil.

Premier constat majeur de l'étude flamande: la pénurie importante de milieux d'accueil néerlandophones accessibles. A Bruxelles, l'accueil néerlandophone n'atteignait pas les objectifs de Barcelone, qui prévoit la mise à disposition de places d'accueil pour 33% des enfants de moins de trois ans.

Le second constat majeur avait mis en évidence l'effet Matthieu⁵ engendré par le décalage entre l'offre et la demande. Cet effet Matthieu s'observait à trois niveaux.



Photo : Miguel Moran

- D'une part, l'offre de milieux d'accueil subventionnés (accessibles car pratiquant le système de contribution parentale⁶ liée aux revenus) était inégalement répartie dans les différentes communes bruxelloises; elle était plus abondante dans les communes « riches », ce qui avait pour effet que les familles habitant ces communes avaient plus de chances de trouver près de chez elles une place d'accueil accessible que les familles habitant les communes plus pauvres.

- D'autre part, la politique des priorités mise en place par ces milieux d'accueil subventionnés, bien que neutre dans ses objectifs, entraînait des effets discriminatoires sur les groupes économiquement plus faibles, en raison des critères utilisés. C'est ainsi que la politique du « 1er inscrit, 1er servi », de même que la priorité aux parents qui travaillent, laissaient sur la touche les familles monoparentales, les parents en formation et les familles d'origine étrangère. Les autres priorités fixées légalement (priorités aux situations d'urgence, aux familles monoparentales et aux familles aux revenus les plus faibles) étaient de facto très peu prises en compte. En outre, les tarifs pratiqués dans les milieux d'accueil néerlandophones indépendants (bien plus nombreux que les milieux d'accueil néerlandophones subventionnés à Bruxelles) étaient si élevés qu'ils plaçaient ceux-ci hors d'accès du Bruxellois moyen.

- Enfin, des extensions de capacité de places avaient été autorisées et effectuées dans certains milieux d'accueil existants, alors même que bon nombre d'entre eux n'atteignaient pas 70% de taux d'occupation; ceci avait pour effet de creuser encore davantage l'écart entre communes bien et mal loties concernant l'offre d'accueil subventionné, et renforçait donc l'inégalité d'accès entre familles.

Ces constats ont été à la base de la mise en place de différentes mesures, qui, à l'évidence, ont eu un impact crucial sur l'adoption de politiques d'admission plus sociales dans les milieux d'accueil néerlandophones bruxellois.

Combiner des mesures “top down” et “bottom up”

Parmi les mesures mises en place, il faut noter que certaines relèvent d'une démarche de type top down, et d'autres d'une démarche de type bottom up.

La démarche de type bottom up ou ascendante caractérise les actions qui démarrent « du bas », qui sont menées sur le terrain et dont les résultats sont répercutés et pris en compte par les décideurs politiques. Ici, les mesures bottom up sont essentiellement :

- La mise en œuvre, dès 2008, de quatre groupes de travail régionaux et l'accompagnement des équipes sur le terrain, portant sur la fonction sociale, et encadrés par le VBJK⁷. Au sein de ces groupes régionaux, les responsables de lieux d'accueil ont travaillé à la mise en œuvre de la fonction sociale de leur lieu d'accueil, selon 4 axes :

- La visibilité et l'accessibilité de leur politique d'inscription et des règles de priorité, ainsi que les pratiques menées à l'égard de l'enfant, du parent, du quartier et du personnel

- La formulation au sein du groupe d'une vision commune du projet social: que voulons-nous ensemble offrir aux enfants, aux parents, au quartier?

- L'exploration du quartier afin de mettre en place une collaboration entre intervenants de proximité

- Le rôle des milieux d'accueil dans la transition des enfants et de leurs parents vers l'école maternelle.

1. Dusart A.-F., *Accueil atypique en Communauté française: à la recherche des conditions optimales d'accueil, vers une politique d'égalité d'accès pour tous*, Centre d'Expertise et de Ressources pour l'Enfance, Bruxelles, décembre 2007. Téléchargeable sur :

http://www.cereasbl.be/IMG/pdf/CERE_rapport_recherche_accueil_atypique.pdf

2. Vlaamse Gemeenschap Commissie, *Commission Communautaire Flamande*.

3. Vandenbroeck M. & Van Nuffel K., *Cartografie van de Nederlandstalige Brusselse Kinderopvang, Gent - Brussel: UGent - VGC, 2006. Les principales conclusions de cette étude ont également fait l'objet d'une publication scientifique: Vandenbroeck M., De Visscher S., Van Nuffel K. & Ferla J., « Mothers' search for infant child care: the dynamic relationship between availability and desirability in a continental European welfare state », *Early Childhood Research Quarterly*, 23-2, 2008, pp 245-258.*

4. Voir le dossier *Accueil pour tous: l'inclusion sociale commence à la crèche dans Grandir à Bruxelles n°26, hiver 2011-2012, pp 3-29.*

5. *On parle d'Effet Matthieu lorsque les avantages de mesures ou d'une politique sociale profitent proportionnellement davantage aux groupes déjà favorisés, alors que les groupes qui en auraient le plus besoin restent à nouveau sur la touche.*

6. *Participation financière des parents.*

7. *Vernieuwing in de Basisvoorzieningen voor Jonge Kinderen/Centre d'Innovation de la Petite Enfance*



Photos: Massimo Bortolini



- Le projet pilote CKO-CKO2, mis en place entre 2007 et 2009 en Communauté flamande⁸ visant notamment à coordonner sur le plan local ou régional différents milieux d'accueil pour mieux adapter leur offre aux besoins locaux ou régionaux, avec pour objectif prioritaire l'accessibilité à tous.

La démarche de type top down ou descendante démarre «du haut» et caractérise les mesures prises au niveau des décideurs politiques et devant être prises en compte par les milieux d'accueil. Dans le cas présent, ces mesures top down sont triples:

- L'instauration par le Gouvernement flamand de la règle des 20%, stipulant que les milieux d'accueil pratiquant la PFP doivent réserver 20% de leur capacité d'accueil à des groupes clairement désignés comme fragilisés tels que les familles monoparentales, les familles dont les deux parents ont un revenu inférieur au revenu minimal, et les familles pour qui l'accueil et l'accompagnement de jour de l'enfant hors de la famille sont souhaitables pour des motifs sociaux et/ou pédagogiques.

- L'instauration par le Gouvernement flamand, début 2009, du système IKG, incitant les milieux d'accueil néerlandophones indépendants à appliquer un tarif en fonction du revenu des familles, en contrepartie de quoi ils perçoivent une indemnité financière journalière par enfant accueilli. Ce système a été lancé pour favoriser l'accessibilité du secteur

indépendant (bien plus important en termes d'offre, à Bruxelles, que le secteur agréé) aux familles à revenus plus modestes.

- L'instauration d'une priorité en matière d'extension de capacité aux milieux d'accueil participant aux groupes de travail régionaux portant sur la fonction sociale.

Des résultats plutôt encourageants ...

Pour juger de l'évolution de la situation entre 2005 et 2010 et évaluer l'impact des différentes mesures prises dans l'intervalle, la VGC a commandité une nouvelle étude en 2011. Une des questions centrales portait sur l'évolution de la situation des milieux d'accueil néerlandophones bruxellois en matière d'accessibilité et de développement de la fonction sociale. Les constats sont globalement encourageants⁹.

La politique des priorités en matière d'admission a considérablement changé dans les milieux d'accueil, révélant l'amorce d'une réelle évolution dans les mentalités. Ainsi, le critère «premier inscrit, premier servi» ainsi que celui des deux parents qui



Photo: Miguel Moran

8. CKO2 désigne l'entité qui était active en Région bruxelloise, impliquant les communes de Bruxelles-Ville, Molenbeek et Koekelberg.

9. Vandenbroeck M. & Geens N., *Cartografie van de Nederlandstalige Brusselse kinderopvang 2. Evoluties 2005-2010*, Gent - Brussel: Vakgroep Sociale Agogiek UGent - VGC, 2011. Traduction en français téléchargeable sur <http://www.riep.be>

travaillent, bien qu'encore de mise¹⁰, ont perdu une importance considérable, au profit de critères plus sociaux tels que la composition de famille (priorité aux familles monoparentales), l'urgence de l'accueil ou son caractère souhaitable d'un point de vue social et/ou pédagogique, le fait d'être en formation, le fait d'avoir un revenu modeste.

Concrètement, si l'on regarde l'importance accordée à chaque critère sur une échelle à 5 points, on constate l'évolution suivante entre 2004 et 2010:

• **augmentation :**

- de 1.84 à 3.79 pour « familles monoparentales »
- de 1.58 à 3.10 pour « familles à revenus modestes »
- de 3.02 à 3.70 pour « accueil d'urgence »
- de 2.58 à 3.32 pour « parents en formation »
- de 1.27 à 1.72 pour « parents d'une autre nationalité »

• **diminution :**

- de 3.75 à 2.98 pour « parents travaillant tous les deux »
- de 3.58 à 2.91 pour « premier inscrit »

Ces changements des mentalités et des politiques d'inscription se ressentent sur la population accueillie dans les milieux d'accueil, puisqu'on constate que la proportion d'enfants issus de familles monoparentales et à faible revenu a doublé, et que la proportion d'enfants d'origine étrangère a lui aussi augmenté: 16% des enfants accueillis dans un milieu d'accueil subventionné ont une mère née hors de l'Union européenne, contre 12% en 2005. La situation sur ce dernier plan peut cependant encore être améliorée puisque ces chiffres ne sont pas représentatifs de la population bruxelloise. Mais le changement est en route.

De l'avis même des responsables des milieux d'accueil interrogés, les principaux facteurs de ce changement de mentalité résultent de la combinaison des mesures top down et bottom up évoquées ci-avant, et en l'occurrence de la combinaison des pressions exercées par le monde politique et par les groupes régionaux travaillant sur la fonction sociale.

Par contre, force est de constater que le gouffre entre communes bien ou mal loties en matière d'offre d'accueil a encore augmenté. Ceci tend à montrer que les efforts en vue d'augmenter l'offre d'accueil subventionné ne peuvent se limiter à l'extension de capacité de milieux d'accueil existants (même s'il s'agit de milieux d'accueil ayant développé leur fonction sociale), mais doivent aussi viser l'implantation de nouvelles structures dans les communes où se concentrent des besoins sociaux importants et un manque de places financièrement accessibles. Les responsables des milieux d'accueil interrogés pensent que la création de nouvelles places doit s'appuyer sur les savoir-faire déjà acquis, ce qui plaide donc pour la création de nouvelles implantations de milieux d'accueil existants.



Photo: Miguel Moran

De même, peu de milieux d'accueil non-subventionnés sont entrés dans le système IKG. En cause essentiellement, le manque de connaissance de ce système par les responsables des milieux d'accueil concernés.

... qui plaident pour le renforcement de la démarche initiée du côté francophone

Les constats flamands le montrent: des efforts soutenus conjointement par des mesures de pression d'en haut et de soutien de la base sont bel et bien porteurs de résultats. Ils s'avèrent propices à l'évolution des mentalités vers une prise de conscience croissante de la fonction sociale des services d'EAJE, premier pas vers une meilleure accessibilité de ceux-ci à toutes les familles et donc au renforcement de leur rôle d'inclusion sociale.

Un tel constat vient évidemment bien à point pour appuyer, conforter et développer davantage encore les démarches « top down – bottom up » entreprises en Fédération Wallonie-Bruxelles, et à Bruxelles en particulier, pour améliorer l'accessibilité des lieux d'EAJE¹¹.

10. S'inscrire tôt dans un milieu d'accueil reste une condition importante pour obtenir une place.

11. Voir à ce propos Dusart AF, Adopter une politique d'éducation et d'accueil plus sociale. Partie 2: Soutenir les innovations du terrain, Analyse n°13-2012 du RIEPP, Bruxelles-Louvain-la-Neuve, décembre 2012.



Le bébé est-il devenu un objet ?

A l'occasion de ses 30 ans, le FRAJE (Centre de Formation permanente et de Recherche dans les milieux d'Accueil du Jeune Enfant) a organisé un symposium de 3 jours sur le thème « Le bébé est un objet ». Les actes de ce symposium feront bientôt l'objet d'une publication. L'équipe du FRAJE nous offre ici l'introduction de cet ouvrage.

Il y a 30 ans, la façon dont nos sociétés percevaient le bébé allait radicalement changer grâce à F. Dolto, T.B Brazelton, M.Titran et bien d'autres. Après l'émission et le livre « Le bébé est une personne » réalisés par le cinéaste français Bernard Martino, les adultes, parents ou professionnels de la petite enfance ne pourront plus jamais considérer un tout-petit comme un simple « tube digestif », un être passif et faiblement relationnel.

Au même moment naît le FRAJE à l'initiative de la Commission Française de la Culture. L'apparition de l'association à ce moment-là n'est pas une coïncidence.

Dans son travail d'accompagnement et de soutien aux professionnels de la petite enfance, le FRAJE est porteur des dynamiques qui intègrent désormais cette nouvelle manière d'envisager le bébé et qui influencent les relations que les adultes vont tisser avec celui-ci et entre eux, dans le respect de l'enfant.

Cette mission va se nourrir sans cesse de l'expérience des gens de terrain et des réflexions des experts qui collaboreront à la mise en place de ces idées novatrices. Elle se concrétisera à travers des centaines de formations auxquelles ont participé des

milliers de personnes en charge des tout-petits. Chaque année, le FRAJE s'est également donné un temps de respiration, d'approfondissement, en organisant des journées d'études thématiques qui n'ont jamais hésité à poser des questions qui pouvaient déranger comme lors de la toute première rencontre organisée par l'association: « A quoi sert la crèche ? ».

L'impact inquiétant du 'tout-économique'

Trente ans plus tard, le FRAJE, en guise d'anniversaire, saisit encore une fois l'occasion de faire le point et impulse une nouvelle interrogation fondamentale en organisant un colloque de trois jours sur le thème « Le bébé est un objet ». La provocation de la formulation est à la mesure des changements qui se sont produits dans notre société depuis les débuts de l'association. Et, aux yeux de nombreux experts de la petite enfance, il est grand temps d'en évaluer les effets, parfois lourds de conséquences, sur le bébé.

L'influence croissante de la dimension économique est certainement l'évolution la plus marquante. Dans nos sociétés actuelles, la rationalisation touche aujourd'hui profondément les milieux d'accueil de la petite enfance, bouleversant les méthodes de travail, instaurant la précarité des postes et des relations, mettant en danger la continuité et l'attention dont auraient besoin les bébés qui y sont accueillis.

Enfants et adultes sont également désormais confrontés sans cesse aux messages commerciaux qui leur imposent implicitement une conception du monde qu'ils sont de moins en moins libres de construire ensemble. Cet aspect est d'autant plus inquiétant que l'on connaît encore mal l'impact sanitaire et psychologique de la sollicitation publicitaire sur les tout-petits.



Photo : John Selkekaers

Plus loin, dans un monde où l'utilitarisme devient la règle, on peut également se demander si l'enfant lui-même ne devient pas, dans certains cas, la réponse à un besoin des parents ou de la société pour répondre à la nécessité sociale de créer de futurs consommateurs ou de futurs travailleurs.

Il est fondamental de s'interroger dès maintenant sur l'impact de ce formatage précoce des bébés pour en faire des adultes conformes. C'est évidemment une question éminemment politique. Comme l'est d'ailleurs l'interrogation qu'il faut également mener sur la vision productiviste de l'enfant que développe notre société et les conséquences de cette vision sur la politique en matière d'accueil, notamment dans le cas des familles les plus vulnérables socialement.

Cette pression utilitariste, on la retrouve jusque dans les jouets qui sont mis à disposition des familles. Là où ces objets pourraient être



prétextes à l'échange et à la création de liens, ils visent en réalité à stimuler dès le plus jeune âge des apprentissages « productifs ». Face à cette pression, les parents en viennent à mettre peu à peu en doute leur propre compétence, leur propre talent de père et de mère.

De nombreuses nouvelles questions

La véritable (r)évolution qui se produit depuis 30 ans dans l'univers des tout-petits n'a pas apporté que des réponses, loin de là. Le vent de liberté qui souffle depuis les années 70 a même suscité bon nombre de questions sur l'autorité, l'autonomie, le devoir de citoyen. Comment les professionnels de la petite enfance peuvent-ils aider aujourd'hui certains parents, infantilisés par l'insatisfaction de leurs désirs, à accompagner leurs propres enfants dans une démarche de vie responsable?

Les progrès scientifiques, notamment en matière de procréation médicalement assistée, ont également eu un impact important. Certains rêvent aujourd'hui à un bébé « sur commande », répondant à des critères précis. La famille se décline désormais sur tous les modes, avec un ou deux parents, de sexes différents ou non. Comment les milieux d'accueil peuvent-ils intégrer ces nouvelles dimensions et maintenir un dialogue constructif avec les porteurs de nouvelles formes de parentalité?

Plus loin, comment les bouleversements des rôles familiaux interrogent-ils la construction culturelle des garçons et des filles dans notre société, les attentes vis-à-vis du rôle et de la place qu'ils vont occuper dans la communauté? Dans d'autres cultures, non basées sur le modèle nord-occidental, les individus apportent des réponses dont pourraient s'inspirer nos sociétés en évolution permanente.

Des évolutions positives, il y en a également eu beaucoup en trente ans et c'est tant mieux. Les milieux d'accueil d'aujourd'hui sont devenus de véritables lieux de vie et d'éveil où les enfants, accompagnés par les adultes, se découvrent et découvrent les autres, créent, apprennent à faire des choix, grandissent.... En 30 ans, tout a changé dans les crèches: la manière de dormir, de manger, de jouer. On y fait même désormais un théâtre adapté à des spectateurs dont le langage est l'émotion.

Tout a évolué, y compris les relations qu'entretiennent les professionnelles de la petite enfance avec les bébés et les parents. Leur travail s'est affiné, approfondi et explore toujours plus loin les limites du regard bienveillant qui doit être porté sur le bébé et ses parents.



La fin de l'optimisme?

Trente ans après l'optimisme qui se dégageait des découvertes, pleines d'humanité et de chaleur, exposées dans « Le bébé est une personne », le FRAJE a voulu tirer une sonnette d'alarme en interpellant tous les acteurs actuels de la petite enfance: « Le bébé est-il devenu un objet ? ». Quelle place notre société entend-elle réserver aux bébés et à leurs parents? Est-on réellement conscient de l'impact de ce que beaucoup considèrent comme des évolutions sociétales naturelles et inéluctables? Quel avenir voulons-nous construire pour les tout-petits d'aujourd'hui? Pendant trois jours, des experts d'horizons très différents se sont penchés sur ces questions fondamentales avec une intelligence, une humanité et un humour que l'on retrouve au long des textes proposés dans ces Actes.

L'ouvrage « Le bébé est un objet - Actes », 198 pages, est disponible au prix de 15 euros. Il reprendra les interventions de Jessica Archen, Stéphane Aujean, François Brune, Collectif de l'A.NA.PSY.p.e., Marie Couvert, Isabelle Deligne, Charlotte Fallon, Philippe Godard, Guy Haarscher, Chris Paulis, Luc Roegiers, Michèle Thille, Marcel Sanguet, Patricia Vincart.

Pour tout
renseignement:
www.fraje.be

Observatoire de l'enfant
42 Rue des Palais - 1030 Bruxelles
Tél : +32(2)800 84 86 - Fax : +32(2)800 80 01
observatoire@grandirabruelles.be
www.grandirabruelles.be
www.childrenineurope.org



« Grandir à Bruxelles »
est une publication de la
Commission communautaire française
de la Région de Bruxelles-Capitale
www.cocof.irisnet.be